

RAPPORT ANNUEL 2016



f FRONT LINE
DEFENDERS

En couverture : Des membres de Tanggol Bayi (Défendre les femmes) et de Karapatan manifestant contre les meurtres de DDH aux Philippines. © Ronalyn Olea – Bulatlat

Front Line Defenders, la fondation internationale pour la protection des défenseurs des droits humains
Grattan House
Temple Road
Blackrock, A94 FA39
County Dublin
Irlande

Copyright © 2015 by Front Line Defenders
Ce travail est distribué sous la licence Creative Commons attribution (paternité) - Pas d'utilisation commerciale ShareAlike (partage des conditions initiales à l'identique)

Design: www.thedrawingboard.ie

Ce rapport a été publié pour l'usage des défenseurs des droits humains et peut être cité ou copié tant que la source/ les auteurs sont cités.

Des copies de ce rapport sont disponibles en contactant **info@frontlinedefenders.org**

Dans son souci d'équité des genres, Front Line Defenders inclut dans ses écrits aussi bien les défenseurs que les défenseuses des droits humains. Bien que ceci soit notre ligne directrice, nous utiliserons pour la lisibilité du présent document le terme 'défenseurs' pour nous référer à la communauté des défenseurs et défenseuses des droits humains

ARRÊTEZ LES MEURTRES DE DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

CE RAPPORT MET EN LUMIÈRE CERTAINES DES PRINCIPALES TENDANCES MONDIALES ET RÉGIONALES CONCERNANT LA RÉPRESSION DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS EN 2015, Y COMPRIS LES MEURTRES, DISPARITIONS, DÉTENTIONS ARBITRAIRES, TORTURES POURSUITES BASÉES SUR DE FAUSSES ACCUSATIONS, PROCÈS INÉQUITABLES, LONGUES PEINES DE PRISON, DIFFAMATION ET LÉGISLATIONS RESTRICTIVES.

VOICI LES NOMS DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS TUÉS EN 2015, QUI ONT ÉTÉ SIGNALÉS À FRONT LINE DEFENDERS.

NOUS NOUS SOUVIENDRONS D'EUX ET NOUS LEUR DÉDIONS NOTRE TRAVAIL.



AFRIQUE

Somalie Abdullahi Ali Hussein
Daud Ali Omar

Soudan du Sud Peter Moi

AMÉRIQUES

Brésil Maria das Dores Salvador Priante
Adenilson Da Silva
Djalma Santos da Conceição
Eusébio Ka'apor
Gilmar Alves Da Silva
Gleydson Carvalho
Raimundo dos Santos Rodrigues
Semiao Fernandes Vilhalva
Gerardo Ceferino Servian

Colombie Alex Fabián Espinosa Carvajalino
Alfonso Gonzalez Quintero
Carlos Alberto Pedraza Salcedo
Daniel Abril
Diego Iván Aguirre
Diego Villadiego Sánchez
Edgar Quintero
Edward Alexis Granados Flores
Emiliano Silva
Ernesto Guzmán
Ernesto Pejendino Pejendino
Ever López
Fernando Salazar Calvo
Gabriel Padilla Jiménez
Gerardo Velasco
Gersaín Fernández
Gilmer Genaro García Ramírez
Gustavo Bañol Rodríguez
Héctor García Sandoval
Héctor William Cabrera Suárez
Heriberto Narváez Hoyos
Herlen de Jesús Barriosnuevo Posso
Hernán Torres Cabrera
Jaminton Andrés Ávila
Jesús Alberto Trillos Roján
José Alirio Prieto Ramirez
José Armando Calderón Alvarez
José Joaquín Herrera Utría
José Joaquín Pinzón

El Salvador

Guatemala

Honduras

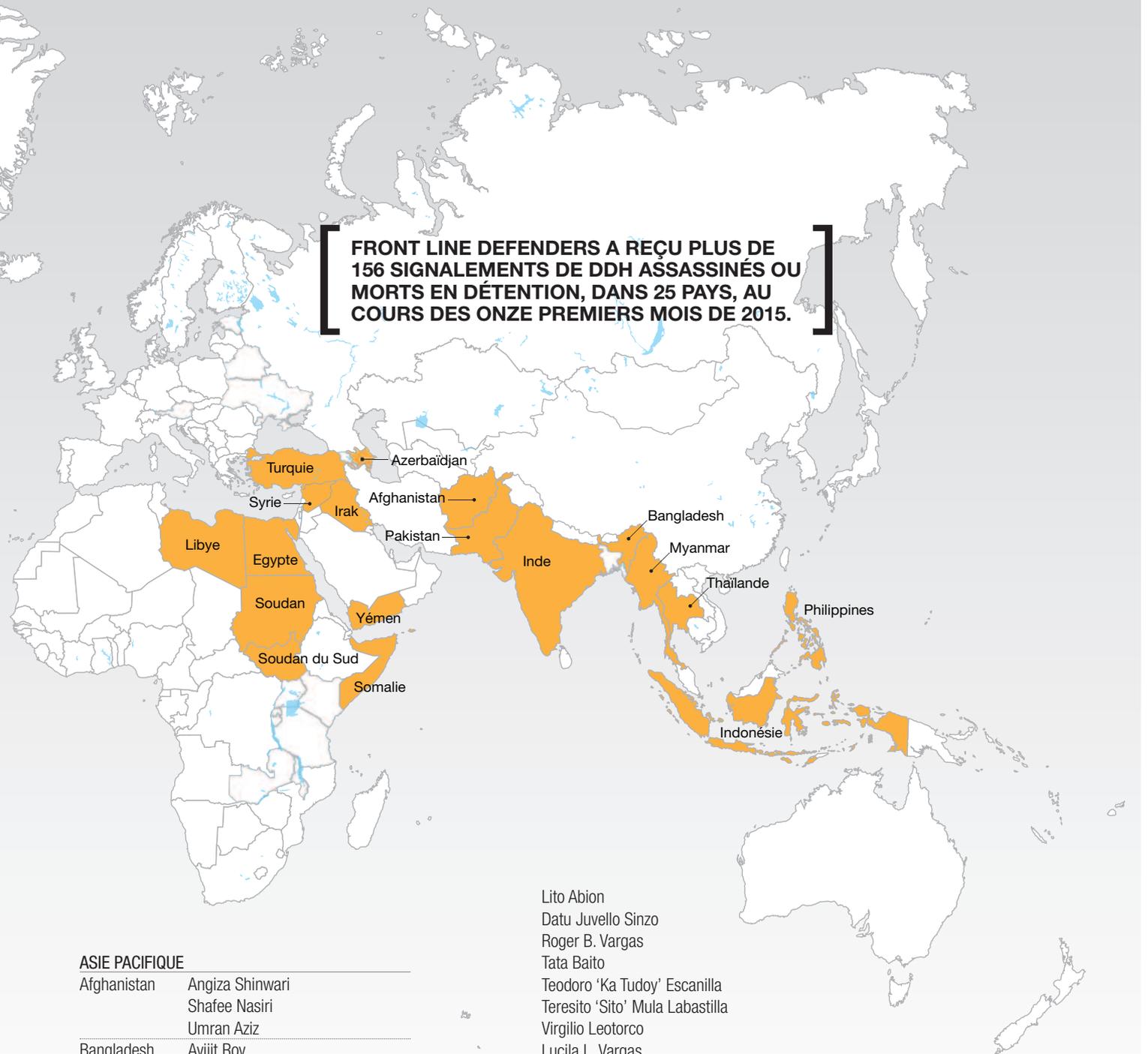
Juan David Quintana Duque
Luis Carlos Peralta Cuellar
Luis de Jesús Rodríguez Parada
Luis Fernando Wolff Isaza
Luis Iván Roa Castro
Luis Miguel Claros
Luis Peralta Cuellar
Nelson de Jesús Ríos Santamaría
Nicasio Sánchez Guanay
Pedro Cuadro Herrera
Sandro Arley González
Senén Namundía
Siberston Guillermo Pavi Ramos
Willington García
Wilson Arboleda Blandón
Camila Flores
Eder Manuel Mieles Tejada
Elizabeth Méndez Sánchez
Flor Alba Núñez
Liliana Ramos Largo
María Luz Lucero Figueroa
Viviana Agudelo Zapata
Wallis del Carmen Barriosnuevo Posso
Jhon Jairo Ramirez Olaya
Luis Francisco Fernando Gonzales
Francela Méndez
Danilo Zapón López
Federico Salazar
Rigoberto Lima Choc
Sebastian Córdova Sajic
Telésforo Odilio Pivaral González
Roberto Rolando Álvarez
Hector Orlando Martínez Motiño
Jorge Alberto Castillo

Mexique

Nicaragua

Juan Carlos Cruz Andara
Juan Francisco Martinez
Angy Ferreira
Gloria Carolina Hernandez Vasquez
Violeta Rivas
Alberto Almeida
Gustavo Alejandro Salgado Delgado
Julián González Domínguez
Miguel Ángel Jiménez Blanco
Rubén Espinosa Becerril
Nadia Dominique Vera Pérez
Norma Angélica Bruno Román
José Isabel Cervantes Ángeles
Benito Francisco
Roslmedo Solórzano

FRONT LINE DEFENDERS A REÇU PLUS DE 156 SIGNALEMENTS DE DDH ASSASSINÉS OU MORTS EN DÉTENTION, DANS 25 PAYS, AU COURS DES ONZE PREMIERS MOIS DE 2015.



ASIE PACIFIQUE

| | |
|-------------|--|
| Afghanistan | Angiza Shinwari Shafee Nasiri Umran Aziz |
| Bangladesh | Avijit Roy Bijoy Das Faisal Arefin Dipan Niloy Neel Washiqur Rahman |
| Inde | Guru Prasad Shukla Jawahar Lal Tiwary Kirpasindhu Sahu Malleshappa M Kalburgi Sandeep Kothari Ruisoting Aimol, alias Mary Jagendra Singh |
| Indonésie | Indra Pelani Salim (alias Kancil) |
| Myanmar | Johnny |
| Pakistan | Muhammad Zaman Mehsud Sabeen Mahmud |
| Philippines | Dionel Campos Emerito Samarca Endric 'Bayoto' Calago Florencio 'Ka Bong' Romano |

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Lito Abion | |
| Datu Juvello Sinzo | |
| Roger B. Vargas | |
| Tata Baito | |
| Teodoro 'Ka Tudoy' Escanilla | |
| Teresito 'Sito' Mula Labastilla | |
| Virgilio Leotorco | |
| Lucila L. Vargas | |
| Walter Ayuban | |
| Joel Gulmatico | |
| Rosalie Calago | |
| Jose Alimboyogo | |
| Mabini 'Tata' Beato | |
| Songkok Asero | |
| Frenie Landasan | |
| Blemar Mondejar | |
| Luis Carbajosa | |
| Benilda Santos | |
| Ruben Enlog | |
| Oligario Quimbo | |
| Felix Basig | |
| Jel Ahing | |
| Arnel Morada | |
| Welmer Somina | |
| Jobert Samia | |
| Uldarico Camayudo | |
| Menelao 'Boy' Barcia | |
| Thaïlande | Chai Bunthonglek |

EUROPE ET ASIE CENTRALE

| | |
|-------------|--------------|
| Azerbaïdjan | Rasim Aliyev |
| Turquie | Tahir Elci |

MIDDLE EAST AND NORTH AFRICA

| | |
|--------|--|
| Égypte | Karim Hamdy Shaimaa ElSabbagh |
| Irak | Jalaa al-Abadi Thaer Al-Ali |
| Libye | Intissar Al Hasairi |
| Soudan | Abdullah Abdelkader |
| Syrie | Firas Al Naji Ibrahim Abd al-Qader Fares Hamadi Yehia Hourani Kenji Goto |
| Yémen | Abdul-Karim Al-Khaiwani |

Les défenseurs des droits humains (DDH) doivent faire face à un environnement de plus en plus restrictif et punitif, dans chaque région de la planète. L'extrême violence est utilisée plus souvent et dans plus de pays, tandis que l'acharnement judiciaire est devenu la norme dans de nombreuses parties du monde. Ceux qui ciblent les DDH redoublent d'efforts pour les réduire au silence, tant au sein de leurs frontières qu'au niveau international.

Dans les nombreux pays où les leaders politiques cherchent à s'accrocher au pouvoir, les défenseurs des droits humains qui les dénoncent sont pris pour cible. Au Burundi, la tentative du président Nkurunziza de briguer un troisième mandat a provoqué d'importantes manifestations et a plongé le pays dans une crise. Les DDH étaient en première ligne du mouvement contre ce troisième mandat et ont essuyé le plus fort de la répression gouvernementale, en particulier après une tentative de coup d'État ratée au mois de mai, orchestrée par un groupe de militaires mécontents. Des douzaines de DDH et journalistes ont été contraints de fuir après avoir été menacés de mort et agressés. Les quelques DDH qui sont restés ont payé un lourd tribut: le doyen du mouvement de défense des droits humains, Pierre Claver Mbonimpa, a été la cible d'une tentative d'assassinat en août, et il porte désormais de graves séquelles physiques sur le visage. Son beau-fils et son fils ont été assassinés en octobre et en novembre respectivement. En République Démocratique du Congo (RDC), les retards du calendrier électoral ont fait craindre que le président Kabila, qui doit quitter le pouvoir en 2016, ait cherché à briguer un troisième mandat ou à prolonger son actuel mandat. Les manifestations des groupes de la société civile et des partis d'opposition qui se sont déroulées en janvier, mars, avril et septembre, ont été violemment réprimées par la police et, les membres de Filimbi et Lucha, deux mouvements pacifistes pro-démocratie, ont été accusés d'avoir planifié des actes de terrorisme et de complot contre l'État.

Comme le montre la crise au Burundi, les actes physiques directs contre les DDH sont des menaces extrêmement sérieuses. Front Line Defenders estime que plus de **156 DDH ont été tués** ou sont morts en détention dans 25 pays, au cours des onze premiers mois de 2015. Cela représente une hausse par rapport à l'année dernière, tant au niveau du nombre de meurtres qu'au niveau du nombre de pays dans lesquels ils ont été perpétrés. Des meurtres ont été signalés en Afghanistan, en Azerbaïdjan, au Bangladesh, au Brésil, en Colombie, en Égypte, au Guatemala, au Honduras, en Inde, en Indonésie, en Irak, en Libye, au Mexique, au Myanmar, au Nicaragua, au Pakistan, aux Philippines, au Salvador, en Somalie, au Soudan du Sud, au Soudan, en Syrie, en Thaïlande, en Turquie, et au Yémen, et plus de la moitié de ces meurtres ont été perpétrés en Amérique Latine.¹

Au total, **45% des meurtres** étaient liés à la défense de **l'environnement, du droit à la terre et des droits des populations autochtones**. En Asie et en Amérique Latine, les assassinats de membres de ce groupe de DDH en particulier ont représenté respectivement 67 % et 41 % du nombre total (voir les sections régionales ci-dessous). Les autres groupes ciblés étaient les DDH qui luttent contre la corruption et l'impunité, ainsi que les journalistes et les autres DDH qui utilisent la presse, y compris les médias en ligne et les réseaux sociaux, pour dénoncer les exactions.

Le cas de Pierre Claver Mbonimpa, montre également une autre tendance: l'intimidation et **les actes ciblant les membres de la famille** comme moyen de pression sur les DDH. Outre le Burundi, cette tactique a été largement utilisée en Azerbaïdjan, en Chine et dans plusieurs pays d'Amérique Latine. Cela va des agressions physiques concrètes ou des menaces, à la privation de liberté, aux poursuites et à la perte d'emploi, souvent non signalée par peur de plus amples représailles. En Azerbaïdjan, des proches d'Emin Milli, fondateur du site d'information en ligne Meydan TV, ont adressé une lettre publique au président, dans laquelle ils désavouent Emin Milli pour sa "trahison envers l'Azerbaïdjan" ; ils auraient subi des pressions pour écrire cette lettre.

La vague d'adoption de lois restrictives a continué, allant au-delà des restrictions des financements, pour inclure des nouvelles dispositions afin d'utiliser la loi pour **briser les contacts entre les DDH et leurs partenaires et partisans internationaux**. En 2015, la Fédération de Russie et la Chine ont été les fers de lance de cette tendance. En mai, trois ans après l'adoption de la tristement célèbre "loi agents étrangers", la Fédération de Russie a adopté une loi sur les "organisations indésirables". Cette loi permet au procureur général de déclarer des organisations étrangères indésirables si celles-ci sont considérées comme représentant une menace pour l'ordre constitutionnel, la défense ou la sécurité de la Russie. Les groupes listés comme indésirables sont interdits d'agir et de diffuser des publications ou des informations dans le pays, y compris par le biais des médias. Grâce à sa formulation vague, la loi peut être appliquée de façon arbitraire.

La loi punit aussi les citoyens russes qui coopèrent avec les "organisations indésirables" et prévoit jusqu'à six ans de prison. Quatre organisations internationales ont été ajoutées à cette liste à la fin de l'année, y compris l'Open Society Foundation. D'autres organisations donatrices ont mis fin à leurs programmes dans le pays, à cause de cette loi, privant ainsi les groupes de la société civile d'un soutien important.

En mai, en Chine, le Congrès national populaire a rendu public le projet de loi sur la gestion des ONG étrangères et l'a soumis aux commentaires du public. Le texte oblige les organisations internationales à s'enregistrer ou à obtenir un permis temporaire pour mener à bien toute sorte d'activité en Chine continentale, et donne au Bureau de la sécurité publique des pouvoirs étendus pour superviser les ONG, y compris le personnel employé. La loi rend illégal le soutien (financier ou autre) d'une ONG non enregistrée à des particuliers ou à des organisations basées en Chine continentale, et prévoit des sanctions (amendes ou détention) pour tout citoyen chinois qui reçoit un tel soutien. Comme il est probable que seules les organisations jugées non sensibles soient autorisées à s'enregistrer, la loi va grandement réduire le soutien et limiter l'exposition et la visibilité de la plupart des DDH chinois.

Les **interdictions de voyager** visant à empêcher les DDH d'assister à des événements internationaux sont utilisées dans davantage de pays, en particulier en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'utilisation des interdictions de voyager était aussi notable en Azerbaïdjan, tandis que l'Ouzbékistan et le Turkménistan continuaient leur politique restrictive en matière d'émission de visa de sortie. Dans tous les cas, l'objectif était le même que celui des lois décrites ci-dessus: réduire le soutien, l'exposition et la visibilité des DDH, ainsi que limiter les débats à propos du pays lors de forums internationaux.

Des **lois sur la sécurité de l'État et contre le terrorisme** ont été utilisées contre les DDH, une tactique fréquente de répression dans toutes les régions. Depuis le 11 septembre, la "lutte contre le terrorisme" est reconnue comme l'une des mesures phares pour restreindre l'espace de la société civile dans le monde entier. La question de la sécurité étant de plus en plus présente depuis les attaques terroristes perpétrées à Ankara, Beyrouth, Bamako, Paris, Tunis et ailleurs en 2015, il existe un risque réel que les DDH soient encore plus affectés, tant par la situation dans leur propre pays que vis-à-vis du soutien qu'ils reçoivent de l'étranger. Cela est particulièrement inquiétant en ce qui concerne les visas de relocation temporaire en cas de danger extrême. Il est de la plus haute importance que le travail de la police et des forces de sécurité légitimes, contre ceux qui utilisent le terrorisme et les attaques de masse contre les civils, ne sape pas la protection dont pourraient bénéficier les DDH et dont ils ont besoin.

En outre, le débat entourant l'utilisation du **chiffrement** a été relancé. Les gouvernements ont fait part de leur opposition aux outils disponibles au public, qui permettent aux utilisateurs de communiquer en toute sécurité, et les États-Unis en particulier appellent les entreprises qui élaborent ces technologies à autoriser des accès "back-door", des failles, dans les produits qui proposent un cryptage de bout en bout. Le chiffrement est une ressource vitale pour les DDH qui travaillent dans des environnements restrictifs, et qui dépendent du cryptage pour se protéger eux-mêmes, ainsi que leurs réseaux et leurs informations. Comme l'a indiqué le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la liberté d'expression dans un rapport publié dans l'année, il n'est pas possible d'avoir une forme de chiffrement qui permette à certaines parties seulement d'avoir accès à une faille, car "un chiffrement compromis ne résistera pas aux experts de la détection et de l'exploitation des failles, qu'ils agissent ou non pour le compte des pouvoirs publics et que leurs visées soient légales ou criminelles".²

En juillet, le piratage de Hacking Team, une entreprise italienne spécialiste des TI, a fourni la preuve de ce que nous suspicions depuis longtemps: les gouvernements qui ont un mauvais bilan en matière de droits humains achètent des **technologies de la surveillance** et les utilisent contre les DDH. L'entreprise vend des logiciels qui permettent à ses clients de pirater les ordinateurs et les téléphones portables, d'outrepasser le chiffrement et de suivre les communications et les déplacements d'une cible. Lorsque Reporters sans frontières a classé Hacking Team parmi les "ennemis d'internet" en 2013, l'entreprise a répliqué qu'elle "cherche bien à s'assurer que nos logiciels ne sont vendus à [...] aucun régime répressif". Les documents piratés montraient pourtant que l'entreprise avait en fait vendu des logiciels en Arabie Saoudite, à l'Azerbaïdjan, au Bahreïn, à l'Égypte, en Éthiopie, en Fédération de Russie et au Soudan. Cela vient renforcer le besoin urgent de mettre en place un contrôle sur les mécanismes d'exportation par l'Union européenne, dans le but de garantir que cette technologie ne soit pas vendue à des gouvernements qui pourraient les utiliser contre les DDH.

2015 était aussi le 20e anniversaire de l'exécution de neuf militants d'Ogoni par le gouvernement nigérian. Ces exécutions ont marqué un tournant dans les efforts visant à rendre les entreprises responsables de l'impact de leurs actions sur les droits humains à travers le monde. Tandis que beaucoup de choses ont changé concernant le **discours sur les affaires et les droits humains**, la communauté internationale est très loin d'avoir des mécanismes efficaces pour faire en sorte que les

entreprises rendent des comptes. Dans une résolution saluée lors de son adoption en novembre et qui reconnaît la façon dont les DDH sont affectés lorsqu'ils travaillent sur les questions relatives aux affaires, l'Assemblée générale de l'ONU fait explicitement référence aux responsabilités des entreprises envers les DDH, et appelle le monde des affaires à entamer des consultations sérieuses avec ces derniers.³

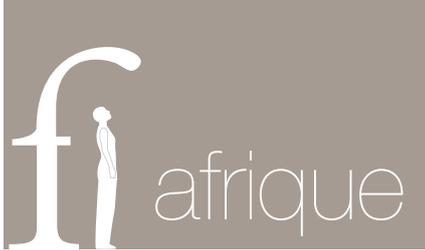
Tandis que **la résolution de l'Assemblée générale** inclut un langage nouveau et positif, et qu'elle réitère de profondes inquiétudes quant aux actes ciblant les DDH, elle a dû faire face à une opposition encore plus véhémente qu'à l'accoutumée. Le groupe africain a introduit 39 amendements. Certains étaient extrêmement préoccupants, car ils visaient à édulcorer la responsabilité des États en matière de protection des DDH et à saper la légitimité de leur travail. Ces amendements ont fini par être retirés, mais la Chine et la Russie ont appelé à un vote sur la résolution. Bien que le texte ait été adopté à une forte majorité⁵, c'est la première fois qu'une résolution sur les droits humains n'est pas votée à l'unanimité, et cela est le signe d'une offensive lancée contre les DDH au sein de l'ONU. La Chine, la Fédération de Russie, la Syrie, le Burundi, le Kenya, le Myanmar, le Nigeria, l'Arabie Saoudite, le Zimbabwe, la Corée du Nord, l'Afrique du Sud, l'Iran, le Pakistan, et le Soudan ont voté "non". Même s'il n'est pas surprenant que dans de nombreux pays ayant voté contre ou qui se sont abstenus, les DDH soient fréquemment pris pour cibles, il est inquiétant que des démocraties telles que le Kenya, le Nigeria et l'Afrique du Sud se soient opposées à la résolution.

Pour continuer sur une note plus positive, le Honduras a adopté en mai une loi pour établir un **système national pour la protection des DDH**, en prenant exemple sur le Brésil, la Colombie et le Mexique. La loi est une réponse aux nombreuses recommandations faites par la société civile et les organismes internationaux, et avec un peu de chance, elle aboutira à la mise en place d'une protection plus efficace des DDH en danger, dans un pays où l'extrême violence est endémique. Le premier défi auquel le gouvernement doit s'attaquer est de rédiger une version préliminaire des règles pour faire un mécanisme opérationnel, rapide et efficace. Cela doit être fait en consultation avec les DDH. Un soutien politique de haut rang, des ressources adéquates et une application par un organisme indépendant, distinct du gouvernement, sont essentiels.

La création de mécanismes publics de protection doit être saluée, et de nombreux pays en ont besoin de toute urgence. Cependant, ce genre de mécanisme est parfois critiqué, car les gouvernements peuvent s'en servir pour donner l'impression de s'attaquer au problème de la violence contre les DDH, mais il reste souvent peu efficace ou très peu financé, comme au Mexique et au Brésil. De plus, ces mécanismes ne prennent pas en compte les causes à l'origine des attaques. Au Mexique, de nombreux DDH pensent que le programme de protection est presque une distraction, qui absorbe le temps de la société civile et qui transforme chaque réunion sur les risques encourus par les DDH en un débat sur le mécanisme. Le Honduras a l'occasion de prouver que le pays est sérieux lorsqu'il dit vouloir protéger les DDH, et qu'il n'est pas seulement en train de marquer des points politiques avec ses partenaires étrangers et les organismes internationaux.

Un nouveau mécanisme financé par l'UE pour soutenir les DDH en danger, **ProtectDefenders.eu**, a été officiellement lancé en décembre. L'initiative, gérée par un consortium de 12 ONG internationales et régionales, dont Front Line Defenders, met à disposition des fonds nécessaires pour soutenir la protection des DDH et elle est une réponse bienvenue à l'actuelle répression dont ils sont victimes. Cependant, nous devons rappeler à tous les gouvernements qui soutiennent l'initiative, la nécessité d'avoir en permanence des réponses politiques fortes et cohérentes lorsque les DDH sont attaqués et pris pour cibles. Comme le montre le vote de la résolution sur les DDH par l'Assemblée générale de l'ONU, des États hostiles intensifient leurs efforts sur la scène internationale. Les alliés des DDH doivent faire de même.

1. Documenter tous les meurtres de DDH est extrêmement laborieux, et il est fort probable que le chiffre réel soit plus élevé.
2. Rapport du Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, A/HRC/29/32.
3. En décembre, à l'occasion du 20e anniversaire de l'exécution des militants Ogoni, Front Line Defenders, Institute for Business and Human Rights et Civil Rights Defenders ont publié une déclaration dans "Human Rights Defenders and Businesses: Searching for Common Grounds", disponible sur <https://www.frontlinedefenders.org/fr/node/30303>
4. Au sein des Nations Unies, les États membres sont regroupés par groupes géopolitiques: <http://www.un.org/depts/DGACM/RegionalGroups.shtml>
5. 117 en faveur, 40 abstentions, 14 contre.
6. Les pays suivants se sont abstenus de voter: Algérie, Angola, Azerbaïdjan, Bahreïn, Biélorussie, Bolivie, Brunei Darussalam, Cameroun, RCA, Comores, Congo, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Émirats Arabes Unis, Équateur, Érythrée, Fidji, Irak, Kazakhstan, Koweït, République populaire démocratique du Laos, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Qatar, Swaziland, Tadjikistan, République unie de Tanzanie, Togo, Venezuela, Vietnam et Yémen.



En Afrique, la **disparition** de deux DDH, dont on ignorait toujours le sort à la fin de l'année, reste très inquiétante. Itai Dzamara, originaire du Zimbabwe, a été enlevé en mars par cinq hommes armés ; il est le principal organisateur de la campagne "Occupy Africa Unity Square", lancée en octobre 2014 pour appeler le gouvernement à assumer la responsabilité de son "échec à satisfaire les besoins de son peuple". Clément Lomornana, du Soudan du Sud, a été vu pour la dernière fois le 15 août, alors qu'on le forçait à monter dans un véhicule militaire ; il est un ardent défenseur de la liberté de la presse et de la liberté d'expression, et il parle ouvertement de la guerre civile qui déchire actuellement le pays et des pourparlers de paix.

Plusieurs DDH ont été **agressés** en Angola, au Cameroun, au Nigeria, en Ouganda et au Togo. En janvier, Gerald Kankya et Simon Amanyre du Twerwaneho Listeners Club, un groupe de défense des droits humains qui produit des programmes radio, ont été agressés à Fort Portal, dans l'ouest de l'Ouganda, à cause de leur campagne contre l'usurpation des terres. Ils ont été roués de coups de pied et de coups de poing, et frappés avec des clubs par près de 30 personnes qui semblaient agir sur ordre d'un commandant de la police locale. Lorsqu'ils ont tenté de porter plainte, la police a refusé de la prendre.

Dans plusieurs cas, les **domiciles et bureaux** des DDH ont été cambriolés, et des individus se sont emparés de matériel électronique et de documents sensibles. De tels incidents ont été signalés en Angola, au Cameroun, en Ouganda et en RDC.

Des DDH ont été **menacés de mort** en Angola, au Burundi, au Cameroun, au Kenya, en Ouganda et en RDC. En mars, au Kenya, John Mulingwa, de Kamukunji Human Rights Defenders, une organisation populaire qui agit dans l'un des camps informels de Nairobi, a reçu plusieurs appels menaçants lui ordonnant de cesser son enquête sur une affaire d'exécution extrajudiciaire ou il risquerait sa vie. Il a été contraint de se cacher à cause de ces menaces. Au Cameroun, Tilder Kumichii, de Gender Empowerment and Development, une organisation basée à Bamenda, a reçu des appels anonymes menaçants passés par plusieurs personnes qui lui demandaient de mettre fin à son travail sur les violences conjugales. En Angola, six membres d'OMUNGA, un groupe de défense des droits humains qui promeut les droits des enfants des rues, a reçu de graves menaces de mort en juillet. En février, des hommes vêtus d'uniformes militaires ont fait irruption au domicile de la coordinatrice de l'organisation.

Détention arbitraire et acharnement judiciaire étaient de loin les tactiques les plus souvent employées par les États africains contre les DDH. Front Line Defenders a recensé de tels cas en Angola, au Burundi, au Cameroun, en Éthiopie, en Mauritanie, au Niger, en Ouganda, en RDC, au Rwanda, au Somaliland, au Tchad et au Zimbabwe. En janvier, un tribunal mauritanien a prononcé une peine de deux ans de prison contre trois militants contre l'esclavage, dont le lauréat du prix Front Line Defenders 2013 Biram Dah Abeid ; ils ont été inculpés pour appartenance à une organisation non enregistrée et pour rassemblement non autorisé. Djiby Sow a été acquitté en appel, tandis que les peines de Biram Dah Abeid et Brahim Bilal ont été confirmées. Au Tchad, Djerlar Miankeol, qui critique ouvertement la corruption au sein du secteur pétrolier ainsi que les expropriations illégales des terres, a été accusé de mépris envers la cour et condamné à deux ans de prison en juillet. Il a fini par être libéré lors d'un procès en appel après six semaines de détention. En RDC, David Bugamba, avocat en droits humains, a passé 10 jours en détention provisoire en septembre. Il était accusé de diffamation et mépris envers la cour, trois jours après avoir porté plainte auprès du parquet concernant l'administration du système judiciaire à Bukavu.

La soi-disant "**lutte contre le terrorisme**" a été utilisée comme prétexte pour cibler les DDH au Kenya et en Éthiopie. Au Kenya en avril, quelques jours après l'attaque terroriste de l'Université de Garissa, lors de laquelle 148 personnes ont été tuées, les noms de deux organisations très respectées basées à Mombasa, MUHURI et Haki Africa, ont été listés dans le Journal Officiel parmi les entités suspectées de terrorisme, et leurs comptes bancaires ont été gelés en vertu de charges infondées. En octobre, en Éthiopie, les blogueurs de Zone9, qui étaient détenus depuis plus d'un an, ont été blanchis des charges de terrorisme. Leur libération a été saluée, mais cela n'était pas un signe du changement de l'attitude du gouvernement envers les DDH ou de son utilisation abusive des lois anti-terrorisme. Six DDH éthiopiens qui se rendaient à Nairobi pour participer à un atelier sur la sécurité alimentaire ont été arrêtés en mars et accusés de terrorisme en septembre. L'acte d'accusation faisait vraisemblablement référence à l'atelier sur la sécurité alimentaire et le taxait de réunion d'un groupe terroriste.

Le harcèlement par le biais de **convocations** de la police ou d'autres agences liées aux forces de l'ordre, les **interrogatoires** et la **surveillance** ont continué dans toute la région. En mars, des membres d'un syndicat qui rassemble les travailleurs hospitaliers au Togo, ont indiqué que leurs bureaux étaient surveillés par l'armée lorsqu'ils ont organisé

L'assemblée générale du syndicat Synergie des travailleurs du Togo. Depuis juillet, dans l'ouest de l'Ouganda, le directeur de Freedom Radio, une radio communautaire connue pour ses programmes liés aux droits humains, a été plusieurs fois convoqué et interrogé par la police. Le harcèlement a commencé après qu'il a résisté aux pressions de plusieurs politiciens pro-gouvernement qui lui demandaient de mettre un terme aux émissions de la radio qui selon eux "sapent les programmes du gouvernement". Bien que les politiciens aient prétexté une violation présumée du droit du travail pour justifier les convocations répétées, il y a des raisons de penser que toutes ces mesures ont été prises pour faire pression sur le directeur afin qu'il change la ligne éditoriale de Freedom Radio.

L'**espace dans lequel travaillent les DDH** était encore plus restreint en 2015, dans des pays comme l'Angola, le Burundi, l'Ouganda et le Rwanda, en raison d'une ingérence gouvernementale accrue dans le travail des organisations de défense des droits humains indépendantes. En Ouganda, une nouvelle loi sur les ONG a été adoptée en décembre. La loi criminalise les groupes qui opèrent sans autorisation et demande aux organisations de s'enregistrer dans chaque district dans lesquels elles veulent intervenir. Elle contient également des clauses vagues, telles que l'interdiction de mener des activités "contraires à la dignité du peuple d'Ouganda", qui peuvent être utilisées contre les organisations qui travaillent sur des questions jugées culturellement sensibles. Au Rwanda, le gouvernement a continué à attaquer le leadership d'organisations considérées comme indépendantes et hors de son contrôle. En septembre, la police a interrompu l'assemblée générale de la Ligue pour la promotion et la défense des droits de l'homme au Rwanda (LIPRODHOR), lorsque l'assemblée a élu une nouvelle direction indépendante. Au Burundi, dans le contexte actuel de crise politique (voir Analyse globale), le gouvernement a suspendu 10 des plus éminentes organisations de défense des droits humains en novembre, pour incitation présumée à la violence.

En **Côte d'Ivoire**, le gouvernement n'a toujours pas adopté les règles nécessaires à l'application de la loi sur la protection des DDH, qui avait valu des éloges au pays lors de son adoption en juin 2014.

Regard sur un pays: Angola

L'Angola a intensifié sa répression contre les DDH et les journalistes en 2015. Les DDH ont été victimes de nombreuses menaces, notamment d'agressions physiques, brutalités policières, surveillance, acharnement judiciaire et détentions arbitraires.

La liberté de rassemblement pacifique et d'expression était toujours considérablement limitée et les personnes qui ont tenté d'exercer ces droits ont dû faire face à la répression policière et à l'acharnement judiciaire. Arão Bula Tempo et José Mavungo ont été arrêtés en mars à Cabinda et accusés de crimes contre la sécurité de l'État pour avoir voulu organiser une manifestation et inviter des journalistes congolais à couvrir l'évènement. Arão Bula Tempo a été remis en liberté conditionnelle en mai, pour raisons de santé, mais les charges pèsent toujours contre lui et il est sous le coup d'une interdiction de voyager. José Mavungo a été inculpé en septembre et condamné à 6 ans de prison.

En 2015, le président José Eduardo dos Santos a fêté ses 36 années au pouvoir, ce qui fait de lui l'un des plus anciens présidents toujours en fonction en Afrique. Les manifestations pacifiques organisées à cette occasion pour demander un changement politique ont été violemment dispersées par la police. En juin, 15 DDH qui plaident pour la mise en œuvre de réformes démocratiques, la responsabilité et la bonne gouvernance ont été arrêtés et injustement accusés d'avoir préparé un coup d'État. Le rappeur et DDH Luaty Beirão, l'un des détenus, a entamé une grève de la faim pour protester contre les retards de l'audience de demande d'habeas corpus; sa santé a atteint une phase critique. Les diplomates européens et les journalistes n'ont pas été autorisés à assister aux audiences, tandis que les manifestations, veillées et services religieux organisés en signe de solidarité pour les 15 DDH emprisonnés ont été violemment dispersés.

En mars, le président dos Santos a publié le décret 74/15 pour réguler le fonctionnement des ONG. La nouvelle règle introduit l'inscription obligatoire et une procédure lourde, notamment l'enregistrement auprès de trois organismes distincts; elle requiert l'approbation préalable par le gouvernement pour des projets ainsi que pour les lieux où les ONG peuvent opérer; et elle prévoit des restrictions et l'approbation préalable par le gouvernement pour recevoir des fonds de l'étranger.

La question des organisations de défense des droits humains interdites n'a pas été réglée et les membres de ces groupes sont accusés de rébellion ou de diriger des organisations non enregistrées.

Les journalistes qui dénoncent les exactions perpétrées par le gouvernement, la mauvaise gouvernance et la corruption étaient aussi pris pour cibles. Rafael Marques de Morais, auteur de *Blood Diamonds: Torture and Corruption in Angola (Diamants de sang: corruption et torture en Angola)*, un livre qui révèle les meurtres et tortures dans les mines de diamants du pays, a été condamné à une peine de six mois de prison avec sursis en mai, pour avoir soi-disant calomnié des généraux de l'armée dans son livre. En juin, une enquête a été ouverte contre le journaliste et défenseur des droits humains Mariano Brás, en vertu d'allégations infondées d'abus de liberté de la presse, diffamation et insulte envers les autorités publiques.

Défendre les droits humains en Amérique Latine était toujours extrêmement dangereux et la criminalisation de cette défense et des mouvements de manifestation pacifique a persisté. En 2015, le plus commun dans les affaires d'acharnement judiciaire était les "enlèvements" ou la "privation illégale de liberté" lors de manifestations pacifiques pour le droit à la terre, la défense de l'environnement et des droits des populations autochtones. Dans toute la région, les menaces, notamment les menaces de mort, étaient la tactique la plus fréquente pour intimider les DDH. Tout comme les acteurs étatiques, les acteurs non étatiques légaux et illégaux, tels que les entreprises ou les groupes paramilitaires, étaient à l'origine de nombreuses affaires d'attaques et d'intimidations. Il y a également eu de nombreuses poursuites judiciaires intentées par des entreprises contre les DDH et les communautés.

La question la plus préoccupante était toujours l'extrême violence. En date du 30 novembre, Front Line Defenders était informée de **87 meurtres de DDH** en Amérique Latine, ce qui dépasse largement la moitié des meurtres signalés dans le monde entier. 60 % de ces meurtres ont été perpétrés en Colombie, et les autres l'ont été au Brésil, au Honduras, au Mexique, au Guatemala, au Nicaragua et au Salvador.

Les personnes les plus en danger étaient les défenseurs de l'**environnement, des droits des populations indigènes et du droit à la terre** ; ils représentaient 41 % des victimes assassinées dans la région. Les DDH qui travaillent sur ces questions ont aussi été la cible d'acharnement judiciaire, agressions physiques, menaces, intimidation et campagnes de diffamation, en particulier au Brésil, en Colombie, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Nicaragua, au Paraguay et au Pérou. Presque toutes ces affaires étaient liées à des DDH opposés à ce que l'on nomme des "méga-projets", notamment ceux développés par les compagnies minières. Ils dénonçaient l'impact négatif des activités de ces entreprises et l'absence de consultation préalable avec les communautés affectées. Au Pérou, César Estrada Chuquilin, membre du Réseau des communicants indigènes du Pérou, a été la cible d'intimidations, de menaces, de coups, d'acharnement judiciaire et son matériel a été saisi, pour avoir parlé de l'opposition au projet minier Conga. En novembre, il a été victime d'une tentative d'assassinat.

2015 a été une année particulièrement préoccupante pour de nombreuses communautés autochtones qui luttent pour la démarcation de leurs terres ancestrales au **Brésil**. Les DDH et les leaders des peuples Ka'apor et Guarani-Kaiowás ont été pris pour cible par des compagnies d'exploitations forestières qui opèrent illégalement dans la forêt amazonienne et par les paysans locaux qui prétendent posséder les terres pourtant reconnues comme étant des terres ancestrales indigènes. Ils ont été exposés au risque d'assassinat, agressions physiques et poursuites judiciaires basées sur de fausses accusations.

Les DDH qui travaillent sur l'**orientation sexuelle et l'identité des genres** ont aussi été ciblés. Les défenseurs des droits LGBTI représentent 15 % des meurtres signalés dans la région, faisant d'eux le second groupe le plus visé. 70 % de tous les DDH tués au Honduras défendaient les droits LGBTI, et plus de la moitié d'entre eux étaient des femmes trans ; Juan Carlos Cruz Andara, Angy Ferreira, Violeta Rivas, Génesis Hernández et Jorge Alberto Castillo ont été tués. Mais les femmes trans n'ont pas été seulement prises pour cible au Honduras: Francela Méndez a été tuée en juin au Salvador. La nature brutale de ces meurtres n'a laissé aucun doute, non seulement sur la volonté de tuer, mais aussi de dégrader les victimes à cause de leur identité sexuelle.

Les femmes défenseuses des droits humains (FDDH) situées dans les zones rurales ou appartenant à une population autochtone, et celles qui travaillent sur les violences sexuelles sont des groupes particulièrement en danger. Au Honduras en mars, Gladys Lanza Ochoa, coordinatrice du Movimiento de Mujeres por la Paz "Visitación Padilla", a été condamnée à 18 mois de prison pour diffamation et calomnie. Des actes contre des FDDH ont également été signalés au Brésil, en Colombie, à Cuba, au Honduras, au Mexique, au Paraguay, au Pérou, au Salvador et au Venezuela.

Des cas d'**acharnement judiciaire** et de **détention** ont été recensés en Colombie, à Cuba, en Équateur, au Guatemala, au Honduras, au Mexique, au Paraguay et au Pérou. Au Guatemala, Sotero Adalberto Villatoro, Francisco Juan Pedro et Arturo Pablo Juan ont été accusés d'avoir proféré des menaces, de détention et d'association illégales, de plagiat et d'enlèvement, à cause de leur rôle clé pour la défense des ressources naturelles et à cause de leur intervention en tant que médiateurs dans les conflits qui opposent les communautés aux autorités, notamment à cause de projets de constructions hydroélectriques.

Les médias appartenant à l'État ont été utilisés comme des plateformes pour **stigmatiser** les DDH et alimenter le mépris à leur endroit. Au Venezuela, des personnalités publiques, dont le président Nicolás Maduro, ont régulièrement critiqué les DDH lors de programmes télévisés hebdomadaires, dans le but de saper la légitimité de leur travail. De tels discours

ont encouragé les attaques, comme dans le cas de Marino Alvarado, l'un des DDH publiquement ciblés par le président, victime d'une agression armée chez lui en octobre.

La situation des **journalistes** qui parlent des questions relatives aux droits humains était toujours très préoccupante dans toute la région. Au Mexique, le photjournaliste Ruben Espinosa et la défenseuse Nadia Vera ont été assassinés en juillet; ils étaient des voix critiques dans l'État de Veracruz, et dénonçaient les exactions liées au gouverneur. Au Brésil, le journaliste Alex Pamplona a été contraint de se cacher après avoir été menacé. Dans ce contexte, une bonne nouvelle est toutefois venue de Colombie ; la journaliste et défenseuse des droits humains Claudia Julieta Duque a gagné son procès contre deux anciens officiers haut placés du Département administratif de sécurité (DAS), aujourd'hui démantelé, reconnus coupables de torture psychologique à son encontre. Ils ont été condamnés à six ans de prison. Cependant, elle est toujours harcelée et intimidée à cause d'une affaire ouverte contre trois autres officiers du DAS.

Des DDH ont aussi été **suspendus d'associations professionnelles**. Au Paraguay, l'avocate en droits humains Julia Alonso Cabello risquait d'être suspendue du barreau à cause de son travail en faveur des droits des populations autochtones. Le président de la chambre constitutionnelle de la Cour Suprême de justice l'a accusée de mauvaise conduite, pour avoir critiqué une décision de la Cour Suprême autorisant un examen de la constitutionnalité de la loi de 2014 sur les expropriations, qui permettait au peuple indigène Sawhoymaxa de revenir sur leurs terres ancestrales. Au Brésil, Luiz Eloy Henrique Amado a fait face à des sanctions similaires pour le même travail. Il est accusé d'avoir exacerbé le conflit entre les propriétaires terriens et les populations autochtones dans l'État de Mato Grosso do Sul.

La **sécurité numérique** était de plus en plus préoccupante en Amérique Latine, suite aux révélations en juillet qu'au moins sept gouvernements de la région - le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Honduras, le Mexique et le Panama - avaient acheté le Remote Control System, un logiciel de surveillance développé par Hacking Team (voir la section Analyse globale). En septembre au Honduras, la journaliste Dina Meza a reçu des e-mails qui venaient soi-disant de deux de ses associés, mais ils contenaient en fait un logiciel espion. Cet incident fait suite à une série d'actes d'intimidation et de menaces, notamment une mise sous surveillance, des appels téléphoniques intimidants, des paroles calomnieuses sur les réseaux sociaux et le sabotage de sa voiture. Au Venezuela, en mai, des représentants des ONG vénézuéliennes de défense des droits humains Provea et Espacio Público ont porté plainte auprès du procureur, pour dénoncer les interceptions illégales de leurs communications par le gouvernement.

Regard sur un pays: Équateur

D'importants mouvements sociaux ont eu lieu en 2015, notamment une grève générale au mois d'août, en faveur de réformes agraires et un accès amélioré aux services de santé, ainsi que des manifestations généralisées pour s'opposer aux grands projets miniers et à la signature d'un accord de libre-échange avec l'Union européenne. Une proposition de réforme constitutionnelle, qui autoriserait le président Correa à se présenter indéfiniment aux élections, a également provoqué un mouvement de protestation.

Les DDH ont recensé une augmentation des cas d'acharnement policier et judiciaire liés à ces manifestations. En août, la défenseuse de l'environnement et des droits des populations autochtones Margoth Escobar a été placée en détention préventive pendant plus d'une semaine pour trouble de l'ordre public, après une grève générale et une manifestation à Puyo. La journaliste Manuela Picq a été contrainte de rentrer au Brésil, son pays d'origine, après l'annulation de son permis de résidence. Elle a été arrêtée en août pendant une marche organisée par la Confédération des nationalités indigènes d'Équateur. Malgré une décision du tribunal déclarant que son arrestation ou son expulsion étaient infondées, son permis n'a pas été renouvelé.

Par ailleurs, les attaques contre la liberté d'expression et l'accès à l'information restaient communes. Depuis l'adoption d'une nouvelle loi sur la communication en 2013, l'environnement des médias indépendants s'est encore détérioré et les journalistes pratiquent toujours plus l'autocensure. Le décret exécutif n° 16, qui contient des dispositions restrictives concernant la liberté d'association et donne au Secrétariat national de la communication (SECOM) les pouvoirs de dissoudre des ONG sur des bases mal définies, a été utilisé contre des groupes indépendants de défense des droits humains. En septembre, le SECOM a entamé des procédures pour dissoudre la Fundación Andina para la Observación y Estudio de Medios (Fundamedios), une organisation de défense des droits humains qui veille sur la liberté de la presse, pour avoir soi-disant agi hors des objectifs prévus dans ses statuts. La procédure a finalement été suspendue, à condition que l'organisation cesse ses "activités politiques" et cesse de publier ce que les autorités appellent des "alertes infondées ne visant qu'à nuire au prestige de l'Équateur".

L'utilisation des médias publics pour discréditer et stigmatiser les DDH était toujours très inquiétante. Peu après le début de la procédure de dissolution lancée contre Fundamedios, des publicités payées sont apparues dans les principaux journaux où l'on pouvait lire une fausse déclaration publiée au nom de la Fédération nationale des journalistes, affirmant qu'elle soutenait la dissolution ; le SECOM a fait diffuser un message à la radio, accusant Fundamedios d'être financée par la CIA et d'envoyer des informations aux États-Unis. Le président Correa apparaît à la télévision chaque semaine et taxe fréquemment les DDH d'ennemis de l'État.

Dans de nombreux pays d'Asie, les DDH travaillaient toujours dans un environnement hostile et ont été la cible de surveillance, d'intimidation, de menaces et de harcèlement, y compris judiciaire, de détentions arbitraires et de torture. En outre, les déplacements des DDH ont aussi été restreints, dans leur pays ou lorsqu'ils voulaient se rendre à l'étranger. Il y a eu de nombreux cas d'agressions physiques, de disparitions, de meurtres et d'autres formes de violences. Les pays de la région ont continué à adopter des dispositions juridiques et administratives afin de limiter les activités des DDH.

L'**acharnement judiciaire** s'est intensifié en Malaisie, au Myanmar et en Thaïlande, et des cas ont été signalés au Cambodge, en Chine, en Inde, aux Philippines, à Singapour et au Vietnam. En Inde, Teesta Setalvad et Javed Anand étaient poursuivis en vertu de fausses allégations de détournement de fonds, de mauvaise utilisation de fonds et de "propagande anti-nationale". En Malaisie, le nombre d'arrestations menées en vertu de la loi sur la sédition est passé de 7 en 2012, à 18 en 2013, 44 en 2014, grimpant à plus de 200 en 2015, et conduisant à l'arrestation de plus de 20 DDH. En Thaïlande, les actes contre les DDH ont augmenté lorsque la junte militaire a consolidé son pouvoir. Bien que parfois des DDH aient été acquittés, ces jugements ont souvent été rendus après des mois voire des années de détention préventive. En juillet, Temogen 'Cocoy' Tulawie, aux Philippines, a été blanchi des accusations fabriquées de toutes pièces qui pesaient contre lui, à savoir sa participation à un attentat, après avoir passé trois ans et demi en prison. Toujours en juillet, en Chine, des centaines d'avocats en droits humains, juristes, DDH et des membres de leur famille ont été arrêtés par les autorités et des douzaines d'entre eux ont "disparu". Le lauréat du prix Front Line Defenders 2015, Guo Feixiong, a été condamné à six ans de prison en novembre, pour avoir participé à des rassemblements en faveur de la liberté de la presse et pour que le gouvernement chinois ratifie le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Les **agressions physiques** par des policiers, des agents en civil ou des voyous inconnus ont augmenté en Afghanistan, au Bangladesh, en Chine, en Inde, aux Maldives, au Népal et au Vietnam. Au Vietnam, selon des sources locales, au moins 60 militants et blogueurs, dont six femmes, ont été violemment agressés au cours des 11 premiers mois de 2015 ; cela représente une forte hausse par rapport aux années précédentes. En Afghanistan, les DDH ont aussi indiqué une hausse significative des menaces, actes d'intimidation et attaques, en particulier contre les FDDH, dans le contexte du retrait des forces internationales et des attaques menées par des Talibans insurgés. Les DDH en Chine ont signalé les abus de la police lors de détentions préventives, y compris des agressions physiques, des privations de sommeil, les mains et jambes enchaînées, et le refus de soins médicaux adaptés.

À la fin du mois de novembre, on comptait **52 DDH tués** au cours de l'année en Afghanistan, au Bangladesh, en Inde, en Indonésie, au Myanmar, au Pakistan, aux Philippines et en Thaïlande. Près de 70 % de ces meurtres étaient liés à la défense de l'environnement, du droit à la terre ou des droits des populations autochtones. Le chiffre dépasse les 90 % aux Philippines, où 31 DDH ont été assassinés. La situation était extrêmement inquiétante dans la région de Mindanao, alors que le gouvernement a mis en place le plan de contre-insurrection "Oplan Bayanihan". En Thaïlande, le défenseur du droit à la terre Chai Bunthonglek a été abattu devant sa famille en février. Il était le quatrième membre de la Southern Peasant Federation of Thailand à être tué depuis 2010. Au Pakistan, Sabeen Mahmud a été abattue en avril après avoir organisé un débat sur les droits humains au Baloutchistan, une province déchirée par un conflit. Au Myanmar, le journaliste Ko Par Gyi est décédé en prison après avoir été arrêté en septembre. L'armée affirme qu'il a été tué alors qu'il "tentait de prendre l'arme d'un garde", mais son corps portait des traces évidentes de torture. Au Bangladesh, cinq blogueurs laïques qui militaient contre l'extrémisme religieux ont été assassinés et les extrémistes ont proféré des menaces de mort contre plusieurs autres DDH.

L'**impunité** pour ces attaques était flagrante, et les autorités n'ont fait preuve d'aucun intérêt ni de volonté pour poursuivre les coupables en justice. Le 11 septembre, le défenseur laotien Sombath Somphone avait disparu depuis 1000 jours et il n'y a eu aucune avancée dans l'enquête. En Thaïlande, Por Cha Lee Rakchongcharoen, appelé Billy, a disparu depuis avril 2014 et là aussi, l'enquête reste au point mort. De même, aux Maldives, le journaliste Ahmed Rilwan Abdulla est porté disparu depuis août 2014. Personne en Chine n'a été reconnu responsable de la mort de Cao Shunli en mars 2014, décédée en prison alors que sa santé se détériorait depuis des mois et qu'elle n'a pas eu l'attention médicale nécessaire.

L'usage d'**internet et des réseaux sociaux** était restreint dans plusieurs pays et de nombreux sites web et comptes de réseaux sociaux ont été fermés ou bloqués. Il y aurait également des armées de pirates sur internet payés et chargés de

propager des rumeurs et d'orchestrer des campagnes de diffamation contre les DDH. Les autorités ont utilisé les réseaux sociaux pour intimider les DDH. En Malaisie, l'avocate en droits humains Michelle Yesudas a été publiquement menacée sur Twitter par l'inspecteur général de la police, qui lui demandait d'expliquer à la police un tweet qu'elle a posté à propos des menaces de viol proférées contre une présentatrice de la télévision ; trois jours après cet échange de Tweets, la police l'a arrêtée. Des militants qui dépendent d'internet pour faire entendre leur voix ont aussi été poursuivis et emprisonnés au Bangladesh, en Chine, en Inde, en Malaisie, au Myanmar, au Pakistan, à Singapour, en Thaïlande et au Vietnam.

La **liberté de circulation** des DDH était restreinte, notamment par le biais du refus des autorités de délivrer un passeport ou leur confiscation, ou, car ils étaient interrogés par les services d'immigration et débarqués des vols. En Chine, en Inde, en Malaisie, au Pakistan et au Vietnam, le gouvernement a inscrit leurs noms sur des listes de personnes interdites de voyager à l'étranger. En mars au Pakistan, Abdul Qadeer Baloch, aussi connu sous le nom de Mama Qadeer, a été interdit d'embarquer à bord d'un vol et a été informé qu'il est sur une liste de contrôle de sorties, à cause de soi-disant activités anti-nationales, alors qu'il souhaitait se rendre à un séminaire sur les droits humains aux États-Unis.

Au Cambodge, en dépit des critiques de la société civile et de la communauté internationale, la **loi sur les associations et les ONG** (aussi appelée "LANGO"), est entrée en vigueur en août. Elle rend obligatoire l'enregistrement de toutes les ONG, et accorde au ministère de l'Intérieur le pouvoir de refuser d'enregistrer une organisation pour des motifs tels que la paix, la stabilité et les menaces envers les traditions et la culture, des termes qui pour beaucoup d'entre eux sont formulés de façon vague. La loi autorise le gouvernement à mettre sur une liste noire, poursuivre ou expulser le personnel d'ONG non enregistrées, ou à retirer l'enregistrement à des ONG, nationales ou internationales. Le Bangladesh a lancé une procédure visant à adopter une loi similaire, qui était toujours en suspens à la fin de l'année. En octobre, le Pakistan a adopté de nouvelles réglementations sur les ONG opérant dans le pays, qui exigent l'obtention d'une permission pour mener des activités. Le gouvernement a également introduit des restrictions concernant les questions sur lesquelles les organisations peuvent travailler et sur les zones géographiques dans lesquelles elles peuvent opérer ; il peut aussi retirer l'enregistrement pour des activités jugées contraires à la politique gouvernementale. En 2016, une législation tout aussi restrictive sera probablement adoptée en Chine pour cibler les ONG internationales.

Regard sur un pays: Birmanie/Myanmar

2015 a été une année historique pour la Birmanie. Avec l'écrasante victoire de la Ligue nationale pour la démocratie (NLD) d'Aung San Suu Kyi en novembre, un gouvernement civil sera au pouvoir pour la première fois depuis le coup d'État de 1962. Même si les élections étaient largement pacifiques, de nombreux candidats de minorités religieuses ont été arbitrairement bloqués par la Commission de l'Union électorale, de nombreux obstacles ont empêché la population de participer convenablement au scrutin, notamment des lois qui restreignent la liberté d'association, de réunion et d'expression.

L'acharnement policier et judiciaire contre les DDH et les voix critiques s'est intensifié à l'approche des élections, notamment contre ceux qui manifestaient et contre les mouvements étudiants. En mars, le gouvernement a fait disperser des manifestations organisées par All Burma Federation of Student Unions (ABFSU) contre la nouvelle loi sur l'éducation. Bien que ces dispersions étaient attendues, le degré de violence et la détermination des autorités à poursuivre les manifestants ont surpris. 127 étudiants ont été arrêtés, et 70 ont été placés en détention préventive. Ils étaient accusés de rassemblement illégal, émeutes, incitation à manifester et d'avoir blessé un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, et risquaient jusqu'à huit ans et demi de prison. Les procédures judiciaires, qui étaient toujours en cours au moment de l'écriture de ce rapport, sont entachées d'irrégularités, notamment par les restrictions du droit des accusés à voir leurs avocats. Il y a aussi eu des cas de mauvais traitements en prison et de mise à l'isolement. Dans les jours précédents l'élection, les leaders de l'ABFSU, qui se cachaient depuis le mois de mars, ont été arrêtés.

Les avocats ont été ciblés pour avoir exercé leur profession. En octobre, l'un des avocats d'un membre de l'ABFSU a été accusé de mépris envers la cour, après que les personnes présentes dans la salle d'audience au mois de septembre ont réagi bruyamment lorsque le juge a rejeté une motion de la défense.

Les défenseurs de l'environnement et les communautés affectées par des projets de développement ont aussi fait face à la criminalisation. Naw Ohn Hla et cinq autres DDH ont été condamnés en mai à quatre ans et quatre mois de prison et de travaux forcés pour émeute, usage criminel de la force dans le but d'empêcher un fonctionnaire d'exercer ses fonctions, déclarations ayant provoqué une peur injustifiée chez le public et pour avoir manifesté sans autorisation, après une manifestation lors de laquelle ils réclamaient que justice soit rendue pour le meurtre d'un manifestant par la police l'année précédente. Plusieurs autres DDH qui aidaient les communautés à lutter contre l'expansion de la mine Letpadaung ont également été victimes d'intimidation, harcèlement, arrestations et poursuites.

La criminalisation des activités des ONG, les campagnes de diffamation et la marginalisation des DDH dans la sphère publique étaient le principal type de menaces qui ont affecté les DDH de la région. En Europe de l'Est et Asie Centrale, les ONG sont de plus en plus exclues de la vie publique, elles sont privées de visibilité à cause d'un contrôle renforcé des principaux médias, et taxées d'agents étrangers ou accusées d'être motivées par des gains financiers.

Les DDH luttent toujours contre les **législations restrictives** dans plusieurs pays. Au Kirghizstan, une loi similaire à la loi russe sur les "agents étrangers" a été adoptée en première lecture au mois de juin. Elle pourrait être présentée une nouvelle fois devant le nouveau parlement élu en octobre. Au Kazakhstan, le président devait encore approuver des amendements sur la loi des ONG, concernant la mise en place de restrictions sur les financements étrangers. Au Tadjikistan, les amendements de la loi sur les associations publiques, adoptés en août, introduisent l'obligation de déclarer tous les fonds provenant de l'étranger auprès du ministère de la Justice, afin qu'ils soient consignés dans un registre spécial. Dans ce pays, plusieurs groupes de défense des droits humains ont été victimes d'inspections intrusives menées par les autorités fiscales, le ministère de la Justice, le ministère du Travail et d'autres organismes gouvernementaux.

Les restrictions législatives étaient accompagnées de **campagnes de diffamation** accusant les DDH d'être à la solde des intérêts étrangers en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Fédération de Russie, au Kazakhstan, au Kirghizstan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan. Des cas de diffamation ont également été signalés en Serbie, où les politiciens d'extrême droite ont employé un langage menaçant et injurieux contre les DDH, notamment contre Staša Zajović, la coordinatrice de Women in Black.

En **Ouzbékistan**, les personnes qui dénoncent le travail forcé dans les champs de coton ont été particulièrement prises pour cible. Dmitry Tikhonov et Elena Urlaeva, de l'Human Rights Defenders Alliance of Uzbekistan, ont été placés en détention pendant plusieurs heures et interrogés au mois de septembre. En octobre, la maison de Dmitry Tikhonov a été incendiée. Uktam Pardayev, président de l'Independent Human Rights Society of Uzbekistan (HRSU), a été arrêté en novembre ; sa maison a été perquisitionnée et du matériel a été saisi, y compris des ordinateurs. Plusieurs DDH étaient toujours emprisonnés. Azam Farmonov, président de la section de l'HRSU à Syrdarya, a été condamné à une peine de cinq années de prison supplémentaires en avril, pour avoir soi-disant violé le règlement de la prison, alors qu'il devait être libéré après avoir purgé une peine de neuf ans de prison. Les visas de sortie permettant aux DDH de se rendre à l'étranger sont souvent refusés.

La répression contre les groupes de la société civile a continué en **Azerbaïdjan**. Plusieurs DDH arrêtés en 2014, comme Leyla et Arif Yunus, Rasul Jafarov, Intigam Aliyev et Khadija Ismail, ont été condamnés à des peines de six à huit ans et demi de prison pour de présumés crimes financiers, au terme de procès inéquitables. Les avocats qui les défendaient ont été la cible de représailles: Khalid Bagirov a été radié du barreau en juillet et une procédure de radiation contre Alaif Gasanov était en cours lors de la publication du rapport. Les journalistes indépendants ont aussi été pris pour cibles, convoqués à des interrogatoires et menacés. Les autorités ont aussi commencé à s'en prendre de manière inquiétante aux familles: les proches des DDH, les avocats et les journalistes ont été interrogés et leurs maisons ont été perquisitionnées par la police. Plusieurs DDH et membres de leur famille ont appris qu'ils étaient sous le coup d'une interdiction de voyager seulement en arrivant à la frontière, et ces interdictions étaient parfois décrétées sans respecter les procédures en vigueur. Une bonne nouvelle est tout de même arrivée en fin d'année, avec la libération conditionnelle d'Arif et Leyla Yunus.

Les autorités ont condamné des **manifestants pacifiques** à payer des amendes ou les ont arrêtés pour avoir violé des lois restrictives sur les rassemblements publics en Arménie, en Biélorussie, en Fédération de Russie, au Kazakhstan et en Ouzbékistan. En Arménie, une manifestation contre la hausse des tarifs de l'électricité, l'une des plus grandes manifestations de ces dernières années, a violemment été dispersée par la police. Plus de 200 manifestants ont été arrêtés et le matériel des journalistes a été intentionnellement endommagé. La force excessive a aussi été employée contre les manifestants en Turquie, notamment contre des milliers de personnes qui s'étaient rassemblées à Istanbul pour protester contre le meurtre de l'une des plus éminentes personnalités du mouvement de défense des droits humains, Tahir Elci, abattu à Diyarbakir en novembre. Au mois d'octobre à Ankara au moins 99 manifestants pacifiques ont été tués par l'explosion d'une bombe lors d'un rassemblement organisé par des groupes de la société civile et des partis d'opposition politique pour la paix au Kurdistan.

Des restrictions de la **liberté de la presse**, notamment le blocage de l'accès aux sites d'information indépendants, ont été signalées en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Fédération de Russie, au Kazakhstan et au Tadjikistan. Au Kazakhstan, des militants de la société civile ont été placés en détention et risquaient d'être accusés d'incitation à la discorde nationale à cause de leurs messages postés sur les réseaux sociaux. Au lendemain des Jeux européens de 2015 à Bakou, Emin Milli, fondateur du site d'information en ligne Meydan TV, a été menacé de mort par des représentants de l'État et ses collègues ont été harcelés.

L'offensive contre les DDH en Azerbaïdjan et en Fédération de Russie a poussé un grand nombre de DDH et leur famille à

fuir et à trouver refuge dans d'autres pays. La détérioration générale de la situation des droits humains a provoqué plusieurs cas d'épuisement psychologique.

Les **défenseurs des droits LGBTI** ont subi des discriminations, des actes de harcèlement et des campagnes de dénigrement dans plusieurs pays ; en Arménie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Géorgie, en Moldavie, au Kazakhstan, au Kirghizstan et en Ukraine, ils ont aussi été victimes de violences physiques. Au Kirghizstan, un projet de loi contre la propagande LGBTI, similaire à la loi adoptée en Fédération de Russie, a été présenté au Parlement et est en cours d'examen. Dans le nord du Caucase russe, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan, les DDH LGBTI ont été contraints de travailler dans l'anonymat le plus complet par peur pour leur vie. En Italie, un militant LGBTI était poursuivi pour trouble de l'ordre public et indécence, pour avoir embrassé son partenaire du même sexe pendant une manifestation pacifique l'année précédente, alors qu'il l'a légalement épousé à l'étranger.

En **Europe**, les DDH risquent d'être exposés à de nouveaux défis à cause des inquiétudes relatives au terrorisme, et de la forte attention portée à la sécurité et à la surveillance. En juillet en Allemagne, les autorités ont ouvert une enquête pour trahison contre deux journalistes qui ont parlé de la surveillance orchestrée par l'agence de renseignements du pays. Le procureur général a finalement démissionné à cause de cet incident et l'enquête a été fermée. Au Royaume-Uni, une décision du tribunal d'instruction a révélé en juin que le Siège des communications du gouvernement britannique (Government Communications Headquarters -GCHQ) avait organisé la surveillance de deux groupes de défense des droits humains, l'Egyptian Initiative for Personal Rights (EIPR) et le South African Legal Resources Centre (LRC). En février, une opération de surveillance de masse ciblant les politiciens de l'opposition, des personnalités de la société civile et des DDH a été mise à jour en Macédoine.

L'affaire de Lisa McKenzie, une défenseuse du droit au logement basée au Royaume-Uni, illustre la dégradation du climat pour les militants en Europe. Elle était poursuivie pour les actes commis par une autre personne, qui avait collé un autocollant sur la fenêtre d'un ensemble d'appartements de luxe, sous prétexte qu'elle avait participé à la même manifestation.⁷ Elle a finalement été acquittée au mois d'octobre, par une décision de justice qui critiquait le fichage par la police des militants pour le droit au logement et des manifestants. Au Royaume-Uni, il y a également eu des révélations inquiétantes à propos des méthodes employées par la police consistant à infiltrer des groupes de défense de l'environnement et des droits des animaux. Par ailleurs, le gouvernement britannique a annoncé qu'il prévoyait d'abandonner la loi sur les droits humains, qui inscrit la Convention européenne sur les droits humains dans le droit du pays.

Regard sur un pays: Fédération de Russie

En 2015, 105 ONG ont été ajoutées à la liste "agents étrangers", y compris toutes les ONG de défense des droits humains les plus importantes et les plus critiques. 96 d'entre elles ont été ajoutées par le ministère de la Justice contre leur volonté. La plupart d'entre elles ont fait appel de cette décision devant la justice, mais 36 ont perdu. 14 ONG font l'objet d'accusations administratives pour ne pas avoir rendu leurs publications conformes à la loi agents étrangers, et 11 pour ne pas avoir respecté les critères requis dans les rapports. Plus de 30 organisations ont décidé de fermer. Une procédure pour faire retirer des ONG de la liste a été mise en place en février. Elle requiert un examen par le ministère de la Justice, même dans les cas où la justice a déjà jugé illégal l'ajout des organisations à la liste. 11 ONG ont demandé cette procédure, car elles n'ont pas reçu de fonds étrangers, et six ont obtenu gain de cause.

Tandis que le mouvement de défense des droits humains continue de lutter contre la loi agents étrangers, une nouvelle mesure de répression a été introduite en mai, avec l'adoption de la loi sur les "organisations indésirables" (pour plus de détails, lire la section Analyse globale).

Les DDH qui contredisent la version officielle du conflit en Ukraine et ceux qui surveillent les violations des droits humains en Crimée sont pris pour cible. Le ministère de la Justice a considéré que le Centre pour les droits humains Memorial, reconnu sur le plan international, a "sapé la constitution", en partie parce que Memorial a taxé d'agression l'intervention russe en Ukraine. En juillet, le parlement a demandé l'ouverture d'une enquête sur l'organisation Mission d'enquête sur le terrain en Crimée, un projet conjoint d'ONG russes et ukrainiennes, en vue de son potentiel ajout sur la liste des organisations indésirables.

Les DDH dans le nord du Caucase travaillaient toujours dans des conditions particulièrement difficiles et ont été victimes de menaces, intimidation et agressions physiques. Les bureaux du Joint Mobile Group, lauréat du Prix Front Line Defenders en 2011, ont été attaqués plusieurs fois. Les raids semblaient avoir été organisés par les autorités locales, mais ils étaient présentés comme une réaction spontanée de la population face à des informations publiées par l'organisation. En dépit des nombreux cas d'intimidation et de menaces, très peu sont signalés à la police ou rendus publics par peur pour la sécurité des familles des membres de l'organisation.

Les groupes LGBTI étaient toujours harcelés et ciblés par des campagnes de diffamation. Un nouveau projet de loi a été présenté fin octobre, pour cibler les personnalités publiques qui ne cachent par leur homosexualité ; s'il est adopté, il pénaliserait "l'expression publique des relations sexuelles non traditionnelles". Les groupes d'extrême droite s'en sont aussi pris aux DDH LGBTI et les autorités n'ont pas enquêté sur ces agressions..

7. Elle était accusée en vertu de l'"entreprise commune", ce qui permet de poursuivre une personne pour une action perpétrée par une autre si elles partagent un "objectif commun". C'est une doctrine controversée et elle est généralement utilisée en cas de crimes violents et graves.

8. Tous les chiffres étaient corrects au 1er décembre 2015.

Les DDH dans la région étaient pris entre des régimes autoritaires et la prolifération de conflits nationaux et internationaux insolubles. Les agents de l'État restaient la principale source de menaces. Cependant, de plus en plus d'exactions et de crimes ont été perpétrés par des mouvements insurgés et des groupes de combattants islamistes actifs dans plusieurs pays de la région.

Des **meurtres** de DDH ont été commis en Égypte, en Irak, en Libye, au Soudan, en Syrie et au Yémen. Près de la moitié d'entre eux a été perpétrée par des groupes de combattants islamistes. Les DDH ont été victimes de **torture et de mauvais traitements** infligés par des agents de l'État en Algérie, au Bahreïn, en Égypte, aux Émirats Arabes Unis (EAU), en Iran, au Maroc, au Sahara Occidental et au Soudan, et par des acteurs étatiques et non étatiques en Irak, en Libye, en Syrie et au Yémen. En Arabie Saoudite, ils ont aussi été victimes de sévères **châtiments corporels**, comme le blogueur Raif Badawi. Des DDH ont été **détenus au secret** en Égypte, aux Émirats Arabes Unis, en Iran, à Oman, en Syrie et au Soudan.

Au Yémen, la sécurité des DDH s'est détériorée à cause de l'escalade du **conflit armé** entre les Houthis et les forces armées loyales au président Abdo Rabbo Mansour Hadi. Les conséquences du conflit sur la crise humanitaire et sur les droits humains se sont aggravées après l'intervention militaire de la coalition menée par l'Arabie Saoudite contre les Houthis en mars. L'influence croissante des groupes de combattants islamistes en Irak, en Libye, en Syrie et au Yémen a sérieusement menacé l'intégrité physique des DDH, en particulier ceux qui travaillent sur les questions relatives à la liberté de culte et aux droits des minorités, ainsi que les défenseurs des droits des femmes. La propagation des conflits et les poursuites systématiques ont poussé de nombreux DDH à **fuir leur pays**. Cependant, ils ont souvent dû faire face à des restrictions et au harcèlement, mais aussi à des conditions de vie difficiles dans leur nouveau pays d'accueil dans la région.

Dans les **Territoires palestiniens occupés (TPO)**, les DDH ont été confrontés à des périodes de détention prolongées et à des procès militaires. Les forces israéliennes d'occupation restreignaient toujours la liberté de mouvement, empêchant à de nombreuses occasions des DDH de participer à des événements internationaux sur le thème des droits humains. Les autorités marocaines ont continué leurs politiques répressives contre les DDH au **Sahara Occidental**. Les manifestations pacifiques pour revendiquer le droit à l'autodétermination ont été réprimées par la force et des DDH sahraouis ont été placés en détention et poursuivis. Cependant, les autorités marocaines ont accepté de lancer un processus pour enregistrer l'association Demain pour les droits humains et l'association sahraouie pour les victimes de graves violations des droits humains, deux éminents groupes sahraouis de défense des droits humains.

La police a ouvert des enquêtes et lancé des **poursuites** contre de nombreux DDH, dans la plupart des pays de la région. Dans certains cas, les autorités ont porté des accusations infondées d'incitation à la violence ou d'actes de violence, ou d'agressions contre des policiers. Des DDH ont été condamnés à des peines de prison en Algérie, en Arabie Saoudite, au Bahreïn, en Égypte, en Iran, au Maroc, à Oman, au Sahara Occidental et dans les TPO. En Iran, Atena Daemi, une défenseuse du droit des enfants et des femmes qui plaide également contre la peine de mort, a été condamnée à 14 ans de prison en mai pour "propagande contre le système" et "insulte contre le Leader Suprême".

De nouvelles lois **contre le terrorisme** ont été adoptées en Égypte et en Tunisie. Ces lois donnent aux autorités des pouvoirs étendus de détention et de surveillance ; elles contiennent une définition très vague du terrorisme et introduisent des restrictions de la liberté d'expression, d'association et de réunion. En janvier en Arabie Saoudite, où une nouvelle loi contre le terrorisme a été adoptée en 2014, le défenseur Waleed Abu Al-Khair a été condamné à 15 ans de prison par le tribunal pénal spécial, qui a la juridiction pour statuer dans les affaires de terrorisme.

Le **droit de former** et gérer des **organisations** indépendantes est sérieusement limité dans la plupart des pays. Les autorités égyptiennes ont utilisé une nouvelle loi restrictive pour museler la société civile et faire pression sur les groupes de défense des droits humains locaux et internationaux. Une enquête judiciaire a été ouverte contre l'Egyptian Democratic Academy, le Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS) et l'Hisham Mubarak Law Centre ; ces organisations sont accusées d'opérer sans être enregistrées et de recevoir des fonds de l'étranger. Afin de poursuivre ses opérations, le CIHRS a transféré en grande partie son personnel en Tunisie.

Plusieurs **autres lois** ont été utilisées contre les DDH. La loi sur le blasphème est utilisée pour limiter le débat sur la religion ou la corruption dans les établissements religieux en Arabie Saoudite, en Égypte et en Iran. Des blogueurs, journalistes et membres d'organisations de défense des droits humains ont été victimes d'acharnement judiciaire à cause de lois sur la

diffamation, notamment en Algérie, au Bahreïn avec par exemple le cas de Ghada Jamsheer et, au Liban avec l'affaire de Wadih Al-Asmar. La liberté d'expression sur internet a aussi été étouffée par des lois sur les crimes informatiques dans les pays du Golfe et en Égypte. Le blogueur omanais Said Jadad a été condamné à un an de prison en novembre pour avoir posté des messages en ligne sur les violations des droits humains dans son pays.

Malgré tout, il y a eu quelques **évolutions positives** en 2015. En Égypte en septembre, Yara Sallam et Sanaa Seif, ont été libérés parmi 100 prisonniers après une grâce présidentielle ; la majorité d'entre eux avait été condamnée pour avoir participé à des manifestations pacifiques en 2014. En juillet et août, les journalistes et DDH syriens Hussein Ghrer, Hani Zaitani et Mazen Darwish ont été libérés après plus de trois ans de prison ; cependant, ils sont toujours en procès devant un tribunal militaire pour avoir fait la publicité d'actes terroristes, et d'autres DDH, dont Razan Zeitouneh, sont toujours détenus ou portés disparus. Au Bahreïn, Nabeel Rajab a été libéré en juillet pour raisons de santé, après une grâce présidentielle, mais il est toujours poursuivi. En octobre, le Quartet du dialogue national tunisien, composé des quatre principales organisations de défense des droits humains, syndicale, patronale et légale, dont la Ligue tunisienne des droits de l'Homme, a reçu le Prix Nobel de la Paix pour son travail en faveur de la transition démocratique.

La **stigmatisation** et la diffusion d'accusations fausses et diffamatoires ont été utilisées par des entreprises publiques et privées en Algérie, en Arabie Saoudite, au Bahreïn, en Égypte, en Iran, au Maroc et au Soudan. Les autorités ont imposé des **interdictions de voyager** aux DDH en Arabie Saoudite, au Bahreïn, aux EAU, en Égypte, au Maroc et à Oman, bien souvent sans respecter les procédures juridiques requises. Aux EAU, les persécutions de DDH ont été aussi infligées à leur **famille**, en limitant leur liberté de circulation et en entravant leur droit à l'éducation. La **transition démocratique** inclusive progresse **en Tunisie** et la société civile et les DDH y contribuent largement. Cependant, de véritables réformes juridiques et institutionnelles, en particulier du système judiciaire et du secteur de la sécurité, sont toujours nécessaires. La nouvelle loi contre le terrorisme pourrait entraîner des restrictions de la liberté de réunion, d'association et d'expression.

Les défenseurs des droits LGBTI travaillent dans un contexte juridique et socioculturel difficile. Ils sont systématiquement la cible de graves menaces et leur cause est stigmatisée, avant tout en raison de la criminalisation de l'homosexualité dans de nombreux pays. Malgré les défis, le mouvement de défense des droits LGBTI grandit en Égypte, au Liban, au Maroc, et en Tunisie. En mai, les autorités tunisiennes ont enregistré l'association Shams, la première organisation LGBTI à être officiellement reconnue dans la région arabe. Cependant, les groupes conservateurs appellent régulièrement à sa fermeture et les groupes religieux extrémistes ont appelé à la violence contre ses membres. Au Maroc, les membres d'Aswat, un réseau de défenseurs des droits LGBTI, ont été contraints de quitter le pays temporairement pour éviter une possible arrestation, après que les médias locaux ont lancé une campagne contre eux.

Regard sur un pays: Maroc

Au Maroc, la tolérance à l'égard du travail dans le domaine des droits humains a connu un revers majeur au cours des deux dernières années. L'acharnement judiciaire a augmenté, les activités de plusieurs ONG ont été interdites ou perturbées, et plusieurs groupes n'ont pas pu s'enregistrer ou renouveler leur enregistrement.

Parmi les organisations qui n'ont pas obtenu ou pu renouveler leur enregistrement il y a le Comité de protection de la liberté de la presse et d'expression au Maroc (aussi appelé Freedom Now), l'Association des droits numériques - ADN et des sections locales de la Ligue marocaine des droits de l'Homme. 40 des 97 sections de l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH) ont été confrontées à des obstacles administratifs lorsqu'elles ont voulu renouveler leur enregistrement en 2015.

Les activités des DDH étaient également de plus en plus restreintes. L'AMDH a indiqué que les autorités ont interdit 97 événements qu'elle a organisés entre juillet 2014 et octobre 2015. De plus, l'AMDH a reçu un avertissement officiel du ministère de l'Intérieur la menaçant de poursuites si elle continuait à accueillir les événements organisés par Freedom Now, car l'organisation n'est pas enregistrée. En février, plus de 40 officiers en civil ont perquisitionné le siège de l'AMDH, et auraient agressé des employés et arrêté deux journalistes français qui s'apprêtaient à faire une interview. En janvier, le Centre Ibn Rochd pour les études et la communication a fermé ; l'organisation a déclaré avoir pris cette décision en raison des restrictions de plus en plus nombreuses dans leurs activités, notamment les perturbations et les interdictions des événements qu'elle organisait ainsi que la surveillance dont elle faisait l'objet. Après la publication d'un rapport conjoint avec Privacy International, sur la surveillance numérique au Maroc, les membres d'ADN ont été convoqués à des interrogatoires puis accusés. Le rapport mettait en évidence l'utilisation de logiciels d'espionnage contre les DDH.

De nombreux DDH ont été accusés d'atteinte à la sécurité de l'État et d'avoir reçu des fonds de l'étranger. Maâti Monjib, Samad lach et Hicham Mansouri de l'Association marocaine pour un journalisme d'investigation (AMJI), Hisham Almiraat d'ADN et le journaliste Mohamed Elsabr ont été accusés d'avoir "menacé la sécurité intérieure du pays" ; leur procès était toujours en suspens lors de l'écriture du rapport. Le président et la vice-présidente de l'AMJI, Rachid Tarek et Maria Makram, sont poursuivis pour avoir reçu des fonds de l'étranger. En mars, Hicham Mansouri a été condamné à dix mois de prison pour adultère, dans une affaire qui paraissait avoir des motifs politiques. Plusieurs des personnes ciblées par une enquête sont aussi sous le coup d'une interdiction de voyager.

conclusion

Ce rapport montre que l'environnement des DDH à travers la planète est de plus en plus restrictif et punitif, et que l'offensive lancée contre eux a atteint de nouveaux sommets. Pourtant, la réaction internationale face à la détérioration de ces circonstances reste faible. Tandis que les règles relatives aux droits humains et le travail crucial des DDH attirent un intérêt de pure forme sur la scène internationale, cet intérêt est rarement accompagné d'actions pratiques nécessaires pour soutenir ces mêmes DDH.

Par exemple, en période de risques accrus, les pays "amicaux" doivent faciliter et non compliquer l'obtention de visas temporaires de répit ou relocation pour les DDH, lorsque leur vie ou leur bien-être sont menacés. Les cas d'exactions contre les DDH ne doivent pas être relégués à des réunions parallèles ou négligés lorsque les gouvernements qui affirment donner la priorité aux droits humains rencontrent leurs homologues de gouvernements qui violent les droits humains dans le but d'obtenir des accords commerciaux.

Les nouvelles lois relatives à la sécurité de l'État ou pour lutter contre le terrorisme ne peuvent être utilisées pour cibler les DDH et les faire passer pour des terroristes, en leur volant à la fois leur légitimité et leur liberté. Alors que les pays ont de moins en moins de volonté pour prendre une position ferme en faveur des droits humains, il incombe aux États qui y accordent de la valeur de redoubler d'efforts pour soutenir le travail des DDH en danger, dans un contexte mondial qui va devenir de plus en plus hostile.

MERCI

FRONT LINE DEFENDERS EST RECONNAISSANTE DU SOUTIEN GÉNÉREUX DES CONTRIBUTEURS SUIVANTS:

Irish Aid

L'Instrument européen pour les droits de l'Homme et la démocratie (EIDHR)

Iris O'Brien Foundation

Adessium Foundation

Al Jazeera

Agence Suédoise de coopération internationale pour le développement

American Jewish World Service

Arcus Foundation

The Body Shop

Bread for the World

The Channel Foundation

Le Ministère des Affaires étrangères de la République Tchèque

Le Ministère Néerlandais des Affaires étrangères

Fairwind Foundation

Foundation for a Just Society

Hivos International

The Ireland Funds

Lifeline: Embattled NGO Assistance Fund

Oak Foundation

Open Society Foundations

Overbrook Foundation

Peter Shattner

The Roddick Foundation

Rothco Advertising Integration

Le Ministère royal Norvégien des Affaires étrangères

Sigrid Rausing Trust

Le Département Fédéral Suisse des Affaires étrangères

Taiwan Foundation for Democracy

Tides Foundation

The Tikva Grassroots Empowerment Fund

The Violet Jabara Charitable Trust Anonymes

Twitter

Anonymes

Nous souhaitons aussi remercier nos nombreux donateurs publics dont la contribution est essentielle pour notre travail.

**AIDEZ-NOUS À PROTÉGER LES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS
EN FAISANT UN DON À FRONT LINE DEFENDERS SUR
WWW.FRONTLINEDEFENDERS.ORG/DONATE**

**FRONT LINE DEFENDERS GARANTIT QUE 100% DE VOS DONNS
FINANCERONT DIRECTEMENT LA PROTECTION DES DÉFENSEURS
DES DROITS HUMAINS.**

**POUR PLUS D'INFORMATIONS À CE SUJET OU SUR LES ACTIVITÉS DE FRONT LINE
DEFENDERS, RENDEZ-VOUS SUR: WWW.FRONTLINEDEFENDERS.ORG
OU CONTACTEZ CHARLIE LAMSON AU: + 353 1 212 3750
OU PAR E-MAIL: CHARLIE@FRONTLINEDEFENDERS.ORG**

ARRÊTEZ LES MEURTRES DE DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

RAPPORT ANNUEL 2016

ARRÊTEZ LES MEURTRES DE DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS

Suivez Front Line Defenders
sur Facebook, Twitter et YouTube

www.facebook.com/FrontLineDefenders
twitter.com/FrontLineHRD
www.youtube.com/FrontLineHRD



DUBLIN

Front Line Defenders - Head Office
Second Floor, Grattan House
Temple Road, Blackrock, A94 FA39
Co. Dublin, Irlande

Tel: 00 353 1 212 37 50
Fax: 00 353 1 212 10 01
Email: info@frontlinedefenders.org

BRUXELLES

Front Line Defenders – Bureau européen
Square Marie-Louise 72
1000 Bruxelles
Belgique

Tel: 00 32 230 93 83
Fax: 00 32 230 00 28
Email: euoffice@frontlinedefenders.org

WWW.FRONTLINEDEFENDERS.ORG



Les idées, opinions et commentaires exprimés dans
cette publication sont de l'entière responsabilité de
Front Line Defenders et ne représentent ou ne
reflètent pas nécessairement la politique d'Irish Aid.

IRIS O'BRIEN
FOUNDATION



Le présent document a été élaboré avec l'aide
financière de l'Union européenne. Son contenu relève
de la seule responsabilité de Front Line Defenders et
ne peut en aucun cas être considéré comme
le reflet de la position de l'Union européenne.